

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mercredi 30 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 Octobre 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme JOLY, M AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI-DI-GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, MM. D'ORAZIO, SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme LUCIANI	à	M. MARY
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme GUERRINI	à	M. SBRAGGIA

**Etaient absents :**

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, Mme PIMENOFF, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Mme PAOLINI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 30 Octobre 2013

Délibération N°2013 / 298

**Ouverture d'un crédit de trésorerie d'un montant de 5 millions d'euros.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Afin de permettre à la collectivité d'optimiser sa gestion de trésorerie et de faire face à des ruptures de disponibilités, il serait opportun que la Ville contracte une ouverture de crédit. Cette disponibilité permettrait ainsi d'assurer la continuité des paiements aux fournisseurs dans l'attente du recouvrement des subventions, des dotations de l'Etat, des contributions directes, des attributions de compensation de la CAPA ou de la mobilisation de fonds d'emprunt à long terme.

Je précise que le crédit de trésorerie ne concourt pas à l'équilibre du budget. Les mouvements de fonds sont effectués hors budget, à l'article 519 de la comptabilité du Trésorier Payeur Municipal. Seuls, le paiement des frais financiers et des intérêts donnent lieu à des émissions de mandats sur l'article 668 du budget communal.

La Caisse d'Epargne propose une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 5 000 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstruit le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Ville d'Ajaccio se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- montant : 5 000 000 €
- durée : 364 jours
- taux d'intérêt applicable : EONIA + marge de 2,30 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu.
- Frais de dossier : 15 000 Euros.
- Commission d'engagement : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de gestion : 0% du montant de l'ouverture de crédit
- Commission de mouvement : 0% du montant cumulé des tirages au cours de chaque période
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'AUTORISER Monsieur le Maire** ou Monsieur Charles Cervetti, Adjoint délégué aux finances, à signer le contrat de ligne de trésorerie de 5 millions d'euros avec la Caisse d'Epargne aux conditions précisées ci-dessus ;

**D'AUTORISER Monsieur le Maire** ou Monsieur Charles Cervetti, Adjoint délégué aux finances à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Où l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint Délégué,**  
**et après en avoir délibéré,**

VU la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune  
VU la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.2 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.  
VU la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT :**

- l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 29 octobre 2013,

**AUTORISE LE MAIRE**

Par 30 voix pour,  
Et 3 voix contre ( Mme Guerrini- M.M. Ferrara- Sbraggia )

**A contracter** auprès de la Caisse d'Epargne d'Ajaccio, une ligne de trésorerie interactive de 5 millions d'euros aux conditions précisées ci-dessus,

**A signer** le contrat correspondant,

**A effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements** relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**  
**( suivent les signatures )**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE,**

**Dr Simon RENUCCI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20131030-2013\_298-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2013